

LIVRET DE STAGE ING3



2017/18

«DECOUVERTE ET COMPREHENSION DU MONDE DE L'ENTREPRISE »

Le stage de 1^{ère} année du cycle Ingénieur (**ING 3**) est **obligatoire** dans le cursus ECE. Il représente une opportunité supplémentaire de professionnalisation au sein de votre formation d'ingénieur.

De plus, il permet d'enrichir vos compétences afin de nourrir la rubrique « Expériences professionnelles » de votre CV.

Ce stage doit vous permettre de mettre en application les cours « Bases de gestion et Analyse financière».



Sommaire

- 1- Objectif du stage
- 2- Validation du stage
- 3- La recherche
- 4- Les interlocuteurs
- 5- Proposition et validation
- 6- Les stages à l'étranger
- 7- Le suivi du stage
- 8- Il est interdit de...
- 9- Rapport de stage et évaluation

1- OBJECTIFS:

Le stage « Compréhension de l'entreprise » devra, comme son nom l'indique, vous permettre de vous intéresser et à la compréhension l'organisation générale et le fonctionnement de l'entreprise, au-delà même du service dans lequel vous êtes affectés.

Sa durée est de 5 semaines minimum (soit 25 jours travaillés) à temps plein. Aucun temps partiel ne sera accepté.

Il vous aidera à mieux définir vos motivations, qualités et compétences. Il pourra, déjà, vous éclairer dans le choix de votre futur projet professionnel.

Voici les points essentiels qui seront à exploiter dans votre rapport :

- · La compréhension et l'analyse des mécanismes organisationnels de l'entreprise
- · la connaissance de son activité (démarche commerciale, ressources humaines,...)
- · la maîtrise de l'analyse du bilan financier

Ceci implique nécessairement une taille de l'entreprise d'accueil suffisamment importante pour pouvoir observer les différents aspects cités plus haut. C'est la raison pour laquelle un effectif d'au moins 15 salariés est exigé pour la validation de votre demande de stage.

Votre mission pourra être commerciale, administrative ou technique. Dans ce dernier cas, veillez à ce que le niveau de technicité de votre stage ne soit pas trop élevé par rapport à votre formation. La mise en pratique technique n'est pas l'objectif de ce stage.

Ce stage peut avoir lieu en France ou à l'étranger. Les expériences à l'étranger sont néanmoins vivement encouragées car elles sont une réelle valeur ajoutée sur un CV. De plus, cette mobilité à l'international vous permet de découvrir d'autres pays, d'autres cultures et de nouvelles formes de management et d'organisation professionnelle.

2 - VALIDATION DU STAGE:

Les différentes étapes énumérées ci-après sont primordiales pour la réussite de votre stage :

- La recherche du stage
- La validation de votre proposition de stage
- La formalisation du stage : convention de stage classique ou CDD
- Le suivi
- La rédaction du rapport de stage

3 - LA RECHERCHE:

- Consulter toutes les offres via notre partenaire Job Teaser by Career Center : http://ececarriere.jobteaser.com
- Consulter les offres de stage sur les sites spécialisés iquesta.com / keljob.com / kapstages.com / indeed.com/ Monster /infostages.com
- Solliciter votre réseau (famille, amis, relation, ...)
- Contacter les agences d'intérims : Manpower, Intérim Nation, Adecco, Randstad...
- Se rendre aux salons et manifestations sur l'emploi des jeunes (CIDJ)
- Consulter les pages emploi des sites des entreprises qui vous intéressent

Quelques conseils à suivre pour décrocher un stage :

- Suivez à la lettre les conseils prodigués (CV + lettre de motivation retravaillée, simulation d'entretien,...)
- Assurez-vous que la mission proposée par l'entreprise est suffisamment intéressante et qu'elle apportera un plus sur votre CV.
- Assurez-vous qu'un encadrement de qualité pourra être exercé par l'entreprise (nombre de personnes que vous pourrez consulter en cas de difficultés techniques, formation préliminaire sur d'éventuels outils,...)
- Multipliez les candidatures, ne vous contentez pas d'envoyer un CV de temps en temps.
- Restez actif dans vos recherches de stage tant que la proposition de stage n'est pas validée par M. Waleed Mouhali, responsable pédagogique des stages ING 3.
- N'acceptez pas une mission technique d'un niveau trop élevé. A contrario, les missions sans grand intérêt pour votre cursus ingénieur sont à bannir : personnage dans un parc d'attraction, distribution de tracts...

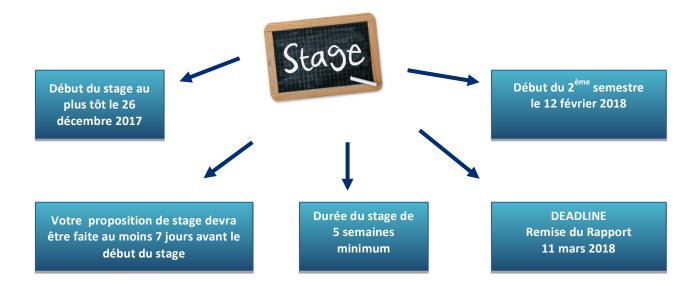
Calendrier du stage Ing3 ECE Paris

STAGE PERIODE HIVERNALE

Séjours internationaux Semestre 5 (1^{er} semestre ING3)

Université partenaire	Date de début	Date de fin
Stellenbosch University	08/07/17	08/12/17
University of Newcastle	24/07/17	24/11/17
Tec de Monterrey	02/08/17	16/12/17
Chulalongkorn University	Début août 2017	Mi-décembre 2017
Malmö University	16/08/17	14/01/18
Jönköping University	21/08/17	17/12/17
CSULB	22/08/17	19/12/17
KNU	25/08/17	18/12/17
The College at Brockport	Dernière semaine d'août 2017	Mi-décembre 2017
Ajou University	01/09/17	21/12/17
KMU	01/09/17	26/12/17
Campus Londres INSEEC	05/09/17	15/12/17
Dublin City University	11/09/17	20/01/18
Bangor University	14/09/17	15/12/17
Heriot Watt University	Mi-septembre 2017	Mi-décembre 2017
University of Malta	22/09/17	Fin janvier 2018

Les dates de stage sont fonction des dates de rentrée et de fin des destinations à l'internationale.

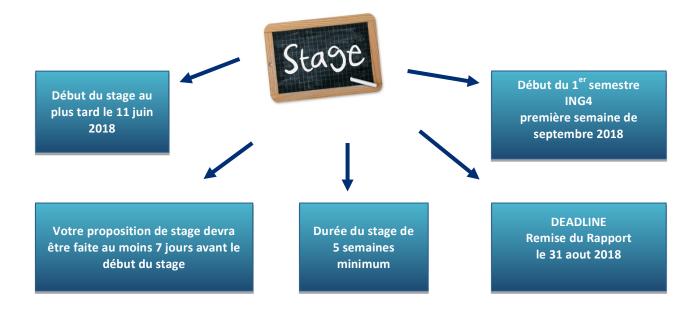


STAGE PERIODE ESTIVALE

Séjours internationaux Semestre 6 (2ème semestre ING3)

Université	Début du semestre	Fin du semestre
Jönköping	10/01/18	03/06/18
Heriot-Watt	05/01/18	18/05/18
DCU	25/01/18	21/05/18
Bangor	15/01/18	01/06/18
Malta	02/02/18	30/06/18
INSEEC Londres	17/01/18	27/04/18
Nelson Mandela	29/01/18	15/06/18
Tec de Monterrey	03/01/18	15/05/18
CSULB	16/01/18	18/05/18
Brockport	16/01/18	12/05/18
KNU	28/02/18	19/06/18
Ajou	27/02/18	21/06/18
Newcastle	19/02/18	29/06/18
Chulalongkorn	08/01/18	22/05/18

Les dates de stage sont fonction des dates de rentrée et de fin des destinations à l'internationale. A l'ECE, le 2ème semestre s'achève au cours de la première quinzaine de juin. Il faudra consulter plus précisément les dates dès qu'elles seront validées.



4 - VOS INTERLOCUTEURS:

Service relations entreprises -Pôle Stages Aurore Chadouteaud

Chargée des stages et relations entreprises ECE Paris

☎ 01 44 39 06 08 **stages@ece.fr**

Suivi administratif du stagiaire :

- Vérification du dossier administratif en collaboration avec la scolarité et de la saisie des informations liées à la soumission du stage sur <u>www.intranet.ece.fr</u>
- Validation et établissement de la convention de stage
- Edition des avenants éventuels

Référent pédagogique Waleed Mouhali

Responsable pédagogique Stages Cycle L

10 1 40 59 31 52

11 mouhali@ece.fr

Suivi pédagogique du stagiaire

- Validation de la proposition de stage (pertinence de la mission)
- · Choix de l'entreprise
- Questions relatives à la rédaction du rapport de stage

5 - PROPOSITION ET VALIDATION:

Se rendre sur votre **espace CAMPUS**:

(se munir du login ECE et mot de passe LDAP)

La fiche de proposition doit être complétée scrupuleusement en respectant les points énoncés de la 1ère phase à l'aide de la check-list à fournir à l'entreprise.

$1^{\rm \`ere}$ phase – Validation administrative

Vérification des points suivants :

1. votre dossier administratif complété:

- votre couverture sociale en règle (validée avec le service scolarité puis avec le Pôle stage)
- votre assurance responsabilité civile <u>valable impérativement</u> jusqu'à la fin du stage proposé
- si vous êtes de nationalité étrangère, votre titre de séjour en cours de validité, et ce jusqu'à la fin du stage proposé.
- 2. durée \geq 25 jours travaillés en continu (représentant environ 5 semaines effectives) au sein de la même entreprise d'accueil.
- 3. la durée hebdomadaire maximale < 35 heures (clause obligatoire selon l'article 3 du décret 29 août 2006).
- 4. la période de stage doit être s'étendre sur les calendriers de stage définis selon la période HIVERNALE ou période ESTIVALE
- 5. définitions des activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation
- 6. les modalités de versement de la gratification (si elle existe)

7. la liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise du stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage.

Nouvelle législation 2014 tendant au développement, à l'encadrement de stages et à l'amélioration du statut des stagiaires :

 $\label{local-control} http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029813186\& categorieLien=id$

$2^{\rm ème}$ phase – Validation pédagogique :

Vérification de la ou (les) mission(s) confiée(s) au stagiaire en conformité avec le projet pédagogique ECE.

La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors, le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel
- ▶ facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise

Au-delà de la date limite de soumission (voir la rubrique Calendrier des stages hivernaux et estivaux plus haut), les étudiants sont considérés sans stage et doivent impérativement rendre compte régulièrement de leurs recherches à Waleed Mouhali, responsable pédagogique.

Sans manifestation de votre part et en absence de démarches, un avertissement pourra être adressé.



Si le stage n'a pas été effectué, l'année scolaire ne sera pas validée

3^{ème} phase – Etablissement de la convention de stage ou enregistrement du contrat de travail (CDD ou intérim)

2 types de contrats sont possibles :

1. La convention de stage (éditée par l'ECE Paris ou l'entreprise d'accueil)

Cette convention **obligatoire** est un **contrat tripartite**¹ impliquant les signataires dans l'ordre suivant :

- 1. l'étudiant
- 2. l'entreprise et le tuteur Entreprise
- 3. l'ECE Paris et le tuteur école qui retourne 2 exemplaires à l'étudiant (1 : pour l'étudiant 1 pour l'entreprise d'accueil)

La convention de stage sera éditée par l'ECE (si convention de stage école) dès la validation des missions par Waleed Mouhali.

Si votre entreprise d'accueil fournit sa propre convention, vous devez néanmoins au préalable enregistrer votre stage et recueillir les validations administratives et pédagogiques. Ce sera donc l'entreprise qui vous fournira une convention de stage entreprise en 3 exemplaires qui devront être signées par vous et par l'école.

¹ Un contrat tripartite est un contrat qui concerne trois acteurs ou trois parties.

Compter un délai de **7 jours** pour l'édition de la convention en triple exemplaire. Une fois éditée, elle ne peut être annulée.



Pour tout stage effectué à l'étranger, la procédure des 2 phases reste identique mais l'étudiant doit procéder à des formalités administratives complémentaires et les justifier auprès du Service des Stages (Cf. paragraphe sur les Stages à l'Etranger).

NB : les conventions ne sont jamais signées immédiatement. Déposez-les au Service des Stages, elles vous seront retournées par toute voie à votre convenance.

2. Le CDD (Contrat à Durée Déterminée) ou la mission d'intérim

Le stage peut être un emploi sous la forme d'un CDD ou de missions d'intérim. Vous devez impérativement soumettre cet emploi sur la plateforme des stages afin que Waleed Mouhali valide la mission et par conséquent, la pertinence de cet emploi.

N'oubliez pas de cocher la case CDD en fin de formulaire de soumission de votre stage sur Campus. Si l'emploi ou la mission d'intérim est validé par votre responsable pédagogique, **les éléments cidessous devront être remis par l'étudiant au Service des Stages** :

AVANT LE début de votre CDD/mission Intérim :

Merci de nous transmettre une copie du contrat de travail ou de la mission d'intérim

Le futur stagiaire a la possibilité de connaître en permanence l'état d'avancement de la validation de sa proposition de stage en se connectant sur votre espace Campus / rubrique "Stages" / onglet "état d'avancement de la fiche de proposition de stage".

Consultez régulièrement vos emails car le service relations entreprise – Pôle stage peut vous envoyer des informations relatives à votre stage (raison du refus de la proposition de stage, demande de documents complémentaires...)

6 - Les Stages à l'étranger

En cas de déplacement d'étudiants à l'étranger, ceux-ci doivent impérativement avoir été signalés par l'Ecole à la Sécurité Sociale, préalablement au départ de l'étudiant et avoir reçu l'agrément de celle-ci avant le déplacement. Lorsque les conditions ne sont pas remplies, l'entreprise s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident du travail.



VISA DE TRAVAIL

Tout stage en entreprise à l'international est régi par une autorisation de travail souvent liée à un visa de travail propre au pays d'accueil. Vous ne pouvez en aucun cas exercer une activité professionnelle en rentrant dans le pays avec un visa Touriste.

Vous devez donc faire le nécessaire pour vous informer au mieux des exigences de chaque pays en terme de visa de travail et autorisation d'exercer une activité professionnelle sur le sol d'accueil.



ATTENTION

Dans le cadre de la nouvelle loi d'encadrement des stagiaires (<u>Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014</u>) et afin de réduire les risques liés à des expériences souvent non encadrées, toute **demande de stage** conventionné ECE pour <u>une expérience dans une ONG ou association humanitaire à l'international</u> sera refusée.

Ces expériences sont avant tout humanitaires et ne peuvent faire l'objet d'un stage de 2ème ou 3ème année, vous êtes évidemment libre d'utiliser votre temps libre pour des projets humanitaires à l'international qui vous tiennent à cœur mais ces derniers ne peuvent entrer dans le cadre légal d'une convention de stage-école.

• Le Québec

- ▶ Pour un départ au Canada, le formulaire SE 401 Q 104 doit être complété par vous, l'ECE et votre centre de sécurité sociale (SMEREP ou LMDE). Si vous n'êtes pas rattaché à un de ces deux centres, vous devez vous procurer une attestation délivrée par le centre de sécurité sociale dont vous dépendez (téléchargeable sur le site www.ameli.fr). Ce document est indispensable car il atteste de votre affiliation à un régime d'assurance maladie en France. A votre arrivée au Québec, vous devez vous inscrire auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en présentant :
 - 1 le formulaire SE401 Q 104
 - 2 votre pièce d'identité
 - 3 un certificat scolaire de l'ECE (délivré par le Service Scolarité)
 - 4 la copie de votre convention de stage

Vous bénéficierez ainsi des prestations prévues par la législation québécoise.



Attention:

- 1. les frais dentaires et ophtalmologiques ne sont pas couverts (prendre une complémentaire);
- 2. les étudiants de nationalité étrangère ne sont couverts au Québec que dans la limite des tarifs français et uniquement pour des soins inopinés. Il est conseillé de souscrire à une assurance privée complémentaire.
- Vous devrez obligatoirement souscrire un contrat d'ASSISTANCE (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance individuelle accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

• En Europe:

Vous devez demander:

- ▶ la Carte Européenne d'Assurance maladie à votre organisme d'assurance maladie (LMDE, SMEREP ou votre organisme privé habituel).
- un contrat d'ASSISTANCE (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance, individuel, accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

• Les Etats-Unis

Vous devez demander:

- ▶ Vous avez réussi à obtenir votre carte de travail (Green Card ou carte verte)... l'obtention du visa par l'intermédiaire de "Parenthèse" (organisme) entraîne la souscription d'une assurance pour certains risques. Les assurances à contracter sont différentes selon que le formulaire DS 2019 est obtenu ou non.
- ▶ Si vous avez la nationalité française, adhérez à la Caisse des Français de l'étranger (CFE)*
- ▶ Vous devrez souscrire un **contrat d'ASSISTANCE** (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance individuelle accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).
- Le reste du Monde
- ▶ Quelque soit le pays d'accueil, l'entreprise doit informer l'Ecole des dispositions en vigueur dans le pays d'accueil avant le début du stage.
- Vous devrez adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du pays où vous allez faire votre stage. Vous pouvez aussi, éventuellement, si vous avez la nationalité française, adhérer à la Caisse des français de l'étranger (CFE).
- ▶ Vous devrez souscrire un **contrat d'ASSISTANCE** (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance, individuel accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

Dans tous les cas:

Vous devez absolument vous inscrire sur le site du Fil d'Ariane mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères (France Diplomatie) dont voici le lien: https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

- ▶ Une référence importante : le site de la Sécurité Sociale (<u>www.ameli.fr</u> / rubrique "études et stages à l'étranger")
- ▶ En cas de soins médicaux pendant votre séjour, vous devrez régler les frais sur place. Pensez à conserver toutes les factures et les justificatifs de paiement, et présentez-les, à votre retour en France, à votre organisme d'assurance maladie (caisse d'Assurance Maladie ou mutuelle

étudiante). Il pourra éventuellement, s'il s'agit de soins médicaux urgents et imprévus, vous rembourser dans la limite des tarifs forfaitaires français.

- la lest très fortement conseillé de s'affilier à une protection maladie complémentaire (mutuelle) afin de couvrir les écarts de tarifs de soins entre la France et le pays d'accueil.
- la est conseillé de se procurer 2 feuilles de maladie pour les soins dispensés à l'étranger (bordereau de couleur bleue).

7 - Le suivi du stagiaire :

Selon le décret n°2014-1420 du 27 Novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, vous aurez un <u>référent de stage ECOLE</u> (Responsable d'enseignement ou enseignant), ainsi qu'un référent de stage ENTREPRISE.

- Toute modification dans la ou les mission(s) du stage/CDD devra être signalée au préalable par email à Waleed Mouhali qui validera ou non celle-ci.
- Toute modification de la durée du stage est subordonnée à l'obtention d'un avenant. Cette modification sera soumise aux différents acteurs de la validation pédagogique Waleed Mouhali (mouhali@ece.fr) et administrative (stages@ece.fr), uniquement sur demande écrite et motivée, établie par le stagiaire et consignée par l'entreprise.
- Vous devez signaler, en **temps réel, vos difficultés** à votre responsable pédagogique. Ceci est primordial dans le cas où votre stage ou CDD ne se déroulerait pas comme prévu ou si vous rencontrez des difficultés spécifiques au sein de votre entreprise d'accueil. **N'hésitez JAMAIS à nous signaler vos difficultés.**

8 – Il est interdit de...

Livret de Stage ING 3 - 2017-2018

1. Il est impossible d'annuler un engagement avec l'entreprise d'accueil.

Autrement dit, vous pouvez tout à fait hésiter entre différentes propositions qui vous ont été offertes. Cependant, vous ne pouvez pas accepter un stage, le refuser plus tard en prétextant qu'une autre opportunité vous a été exposée entre temps. Par ce procédé, vous réduisez la crédibilité de l'Ecole et donc par induction du sérieux des aux autres élèves-ingénieurs de l'ECE.

Tout stage validé sur l'intranet ne pourra être annulé par l'étudiant sauf cas de force majeure.

Il est impératif de tenir le service des stages informé de toute situation complexe vis-à-vis de vos engagements envers votre entreprise d'accueil.

- 2. Signer deux "conventions" pour le même stage dans le même temps: Signer deux conventions de travail pour un même individu pour un même poste donné dans une entreprise identique est interdit. La convention retenue sera celle proposée par l'Entreprise afin de minimiser les conflits d'intérêts entre les 3 parties.
- 3. Commencer un stage dans l'entreprise d'accueil avant réception par l'ECE des conventions de stage signées par les 3 parties (vous, l'ECE et l'entreprise) ou la copie du CDD (signée entre vous et Diffusion interdite à l'extérieur de l'ECE reproduction interdite consultable sur http://intranet.ece.fr

l'entreprise). Ne pas respecter cette règle revient à être en irrégularité par rapport au Code du Travail. Un "on s'arrangera" de la part d'un futur Tuteur de Stage ne peut être acceptable pour vous mais aussi pour l'ECE. Selon la législation en vigueur, cette pratique est totalement interdite. En cas d'inspection du travail, l'entreprise, comme l'Ecole, doivent être en conformité avec le droit social, et donc présenter l'intégralité des contrats de travail pour l'ensemble de son personnel. A défaut, elles se voient assigner une amende sur chaque individu se trouvant en irrégularité.

- 4. Quitter le lieu du stage en cas de litige sur un "coup de tête". Le stage liant l'Entreprise, vous et l'ECE, vous ne pouvez changer de stage sur votre seule initiative.
- 5. Etre toujours sur le lieu du stage alors que le stage est officiellement terminé, et ce, en toute connaissance de cause par les 3 parties. L'entreprise d'accueil ainsi que l'ECE ne peuvent plus assurer, si cela leur incombe, votre protection Accidents du Travail. De même que pour tout salarié qui a fini son CDD, ne revient dans l'entreprise que si un nouveau contrat de travail lui est proposé.
- 6. Avoir un comportement non-professionnel. Votre comportement dans la structure qui vous accueillera devra être irréprochable du début à la fin du stage.

Dans le cas où des informations relatives à des problèmes de comportement parvenaient durant le stage (ou en rapport avec celui-ci) de la part du maître de stage, des sanctions seront appliquées à votre encontre et prendront la forme d'une pénalité proportionnelle à la faute commise pouvant aller jusqu'au conseil de discipline.

En conclusion, tout manquement aux règles décrites lors des différentes phases, ou le non-respect des clauses décrites sur la convention de stage entraineront l'invalidité du stage.

9 – Le rapport de stage et évaluation

A l'issue de votre stage, votre expérience et les missions confiées devront être exploitées dans le cadre de la rédaction d'un rapport de stage, qui est **obligatoire**.

Une <u>version numérique du rapport de stage</u> devra impérativement être mis en ligne sur Campus / Stage ING3 avant le 4 mars 2018 (informations complémentaires sur l'upload de votre rapport sur Campus par mail)

Vous trouverez le cahier des charges relatif à la rédaction du rapport de stages dans la section dédiée aux stages sur votre page « Informations générales ING3 » sur la plateforme Campus. Il sera disponible dès le début de la date officielle de la période de stage.

Le rapport de stage est composé de trois parties bien distinctes :

- o Première Partie : Organisation de l'entreprise et bilan financier
 - I. LES BASES D'UNE ANALYSE FINANCIERE

Dans le cadre de votre stage, l'on vous demande de porter un regard analytique sur les liasses fiscales, en décrivant : 5 points forts du **Bilan**

- 1 les capitaux permanents
- 2 Les Actifs Immobilisés
- 3 Les Actifs Circulants
- 4 Les Passifs Circulants
- 5 La trésorerie Nette

Faites en quelques lignes (10 maxi) une analyse évolutive de chacun de ces postes dans le temps

(3/5 années)

Dans le cadre de votre stage, l'on vous demande de porter un regard analytique sur les liasses fiscales, en décrivant : 5 points forts du **Compte de résultat**

- 1 en matière des Ventes
- 2 Lien avec les fournisseurs
- 3 En charge des Personnels
- 4 En matière de remboursement de crédit
- 5 En matière d'Impôt sur la Société
- 6 En matière de Résultat Net et son affectation

Portez un regard analytique sur l'évolution de la **Trésorerie**, flux financiers (5/6 lignes) Concernant le **crédit-client**, concernant le **crédit-fournisseur** et les flux aux comptants

II. ORGANISATION ET POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Politique commerciale, politique de ressources humaines, politique de développement stratégique... Vous donnerez votre point de vue sur l'entreprise et sur votre travail. Que pensez-vous de l'organisation générale de la société ? Comment avez-vous trouvé les conditions de travail ? Quelle était l'ambiance de travail de l'entreprise ?

III. DESCRIPTION DES MISSIONS

Description "traditionnelle" détaillée des missions en entreprise

o Deuxième Partie : Bilan de compétences

Comprendre et cibler les expériences professionnelles issues des stages ING2 et ING3 en termes de compétences professionnelles. Prédéfinition ou maturation d'un choix professionnel ou d'un cœur de métier (pourquoi pas en lien avec le choix de votre future majeure ?)

Troisième partie : Interview d'un cadre de l'entreprise

Parcours, choix, doutes, perspectives professionnelles... C'est à vous de définir et de composer vousmême les questions et de choisir quelle personne de votre environnement professionnel de stage souhaitez-vous interviewer. A vous de rapporter cet interview non pas sous la forme de questions/réponses mais de votre propre ressenti par rapport aux réponses. Vous devrez rédiger clairement et commenter finement les différentes informations obtenues lors de votre stage. Le document « Cahier des charges de la rédaction du rapport de stage » explique très précisément le travail demandé sur le fond et la forme.

Tout rapport non soumis sur les dates qui vous seront indiquées ultérieurement vous condamne à un conseil de discipline.

Cas particulier:

Confidentialité du stage

Il se peut que l'entreprise dans laquelle vous êtes en stage ne souhaite pas divulguer certaines informations au travers de votre rapport de stage. Votre travail doit donc être confidentiel. Le stagiaire s'engage à garder strictement secrètes toutes informations confidentielles communiquées par l'entreprise d'accueil. Si l'entreprise le juge nécessaire dans le cadre des missions confiées au stagiaire, <u>un N.D.A (non-disclosure agreement)</u> devra être émis par l'entreprise et envoyé par mail aux adresses suivantes : mouhali@ece.fr et stages@ece.fr

Un NDA (de l'anglais non-disclosure agreement - « NDA ») représente un accord de non-divulgation de non-communication de secret ou de confidentialité. C'est un contrat entre deux entités qui engage l'une de ces entités (en l'occurrence le stagiaire) à tenir confidentielles certaines informations que l'autre (l'entreprise) sera amenée à lui communiquer.

Ce NDA devra être envoyé au plus tard deux semaines avant la fin du stage et devra impérativement être intégré au rapport de stage à soumettre sur Campus à la date mentionnée plus haut.